



Divorce non mention sur l'acte

Par **fay1481**, le **29/05/2009** à **18:09**

Bonjour,

j'ai 27ans je me suis mariée 'france' en 2003 avec un algerien vivant en algerie. c'était un mariage pour faire plaisir aux parents mais je n'ai jamais vécu avec cet homme. actuellement je vis en concubinage avec un homme et nous allons bientôt être parents.

Mon divorce avec cet homme qui vit en algerie a été prononcé sans ma présence tant mieux. j'ai été en contact avec son avocat qui ne veut pas me remettre un exemplaire du jugement.

Que dois-je faire pour avoir mes papiers de divorce?

ou dois-je faire les démarches? en france ou en algerie?

le mariage est-il reconnu s'il est prononcé à l'étranger et non pas en france?

Merci d'avance pour votre réponse